



Le centre canadien  
pour mettre fin à la  
traite des personnes

# Les tendances en matière de traite des personnes au Canada

2019–2024



## Publié par :

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes  
475-52 rue Church, Toronto, Ont. M5C 2B5

Tél. : 1-833-993-7867

Courriel : [info@ccfteht.ca](mailto:info@ccfteht.ca)

Site Web : [www.ccteht.ca](http://www.ccteht.ca)

ISBN: 978-1-7775810-3-9

© 2025 Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes  
Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être  
reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen  
que ce soit sans l'autorisation de l'éditeur.



# Table des matières

## À propos de nous

- 4** À propos du Centre
- 4** À propos de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes

## Aperçu

- 5** Introduction
- 6** Principales constatations

## Perspectives

- 19** Résumé des constatations et appel à l'action

## Références

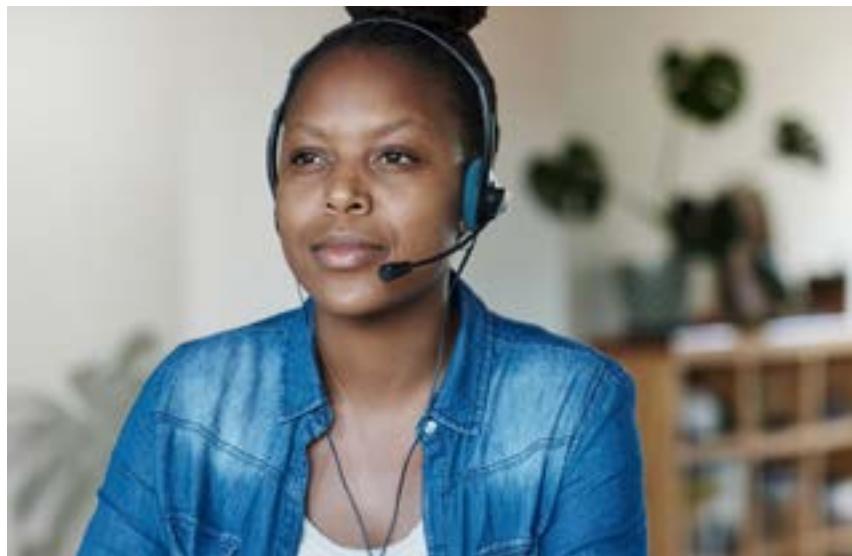
- 20** Références
- 21** Annexe

# À propos du Centre

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes (le Centre) est un organisme de bienfaisance national créé en 2016 qui se consacre à l'élimination de toutes les formes de traite des personnes au Canada. Nous réunissons des partenaires de divers secteurs et des personnes ayant vécu la traite des personnes afin d'harmoniser les efforts, de renforcer les capacités et d'améliorer la réponse nationale à la traite des personnes.

## La Ligne d'urgence

Le Centre a lancé la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes en mai 2019. Ce service confidentiel, multilingue et tenant compte des traumatismes est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an afin de mettre en relation les personnes victimes et survivantes de la traite avec les services d'aide locaux, les services sociaux et les forces de l'ordre, si elles le souhaitent. La traite des personnes existe dans toutes les régions du Canada. La ligne d'urgence nationale garantit que les victimes et les survivant·e·s puissent obtenir l'aide nécessaire, peu importe où ils·elles se trouvent au Canada.



# Introduction

La traite des personnes est l'un des problèmes sociaux les plus graves et les moins bien compris au Canada. Comme elle se déroule souvent à l'abri des regards, de nombreux·euses Canadien·ne·s ignorent qu'elle est présente dans tous les coins du pays.

Ce manque de sensibilisation, ainsi que les mythes et les idées fausses courants sur la traite des personnes, occultent la dure réalité à laquelle sont confronté·e·s les victimes et les survivant·e·s<sup>1</sup>. Loin d'être un problème lointain ou isolé, la traite des personnes touche des personnes de tous horizons et de toutes les collectivités au Canada.

Afin de contribuer à la lutte contre ce problème omniprésent, le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes a lancé, en mai 2019, la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes. Ce service confidentiel, multilingue et adapté aux traumatismes est disponible 365 jours par an. Elle met à la disposition de toute personne touchée par la traite des personnes des informations, un soutien et des services essentiels.

S'appuyant sur les données recueillies par la ligne d'urgence entre 2019 et 2024, ce rapport met en lumière l'ampleur et la nature changeante de la traite des personnes au Canada. Parmi les nombreuses conclusions, les données révèlent que 39 % des appelant·e·s<sup>2</sup> lié·e·s à un cas de traite ont été identifié·e·s comme des victimes et des survivant·e·s. Cette engagement direct démontre à quel point la ligne d'urgence constitue un soutien essentiel pour les personnes les plus touchées par la traite.

---

<sup>1</sup> L'expression « victime et survivant·e » désigne toute personne qui est actuellement victime de la traite des personnes ou qui l'a été dans le passé. Les personnes concernées peuvent choisir de s'identifier comme victime, survivant·e ou utiliser un autre terme qui leur semble approprié. L'utilisation combinée des termes « victime et survivant·e » dans le présent rapport vise à reconnaître et à inclure toute la gamme des expériences et des identités.

---

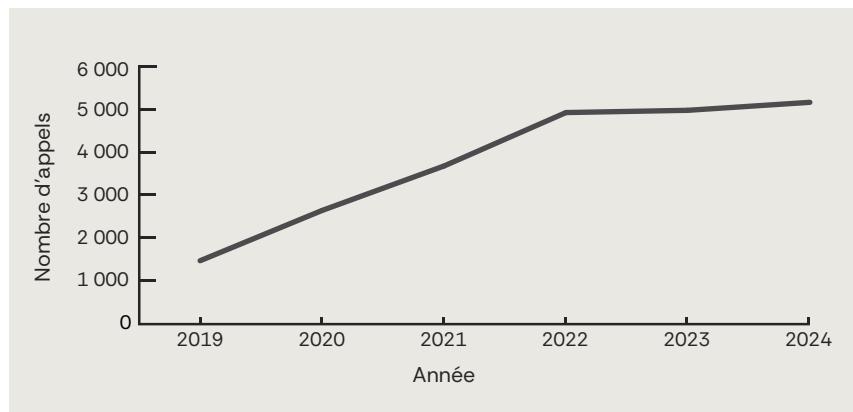
<sup>2</sup> Les personnes peuvent contacter la ligne d'urgence par le biais de quatre méthodes différentes : appels téléphoniques, clavardages, courriels ou formulaires en ligne. Dans le cadre de ce rapport, le terme « appels » inclut les quatre méthodes de communication avec le personnel de la ligne d'urgence.

# Principales Conclusions

Les résultats présentés ici mettent en évidence quatre grandes tendances qui se sont dégagées au cours des six premières années d'activité de la ligne d'urgence.

## 1. Le nombre d'appels vers la ligne d'urgence continue d'augmenter

Figure 1 : Appels à la ligne d'urgence par an



*Voir le tableau 1 en annexe*

Le nombre de personnes ayant contacté la ligne d'urgence a augmenté durant la période couverte par ce rapport. En 2020, la ligne d'urgence a reçu un peu plus de 2 600 appels.<sup>3</sup> En 2024, ce nombre est passé à plus de 5 100. Au total, près de 23 000 appels ont été reçus entre 2019 et 2024. Cette tendance à la hausse d'une année sur l'autre peut s'expliquer par un ou plusieurs des facteurs suivants :

- une meilleure sensibilisation du public et des intervenant·e·s de première ligne à la traite des personnes;
- une augmentation des activités de traite;
- une meilleure connaissance de la ligne d'urgence.

Quelle que soit la raison de cette augmentation, le volume croissant d'appels démontre la nécessité d'investir dans des mesures de prévention ainsi que dans des services de soutien adaptés aux traumatismes afin d'aider les milliers de personnes au Canada qui sont touchées par la traite des personnes.

---

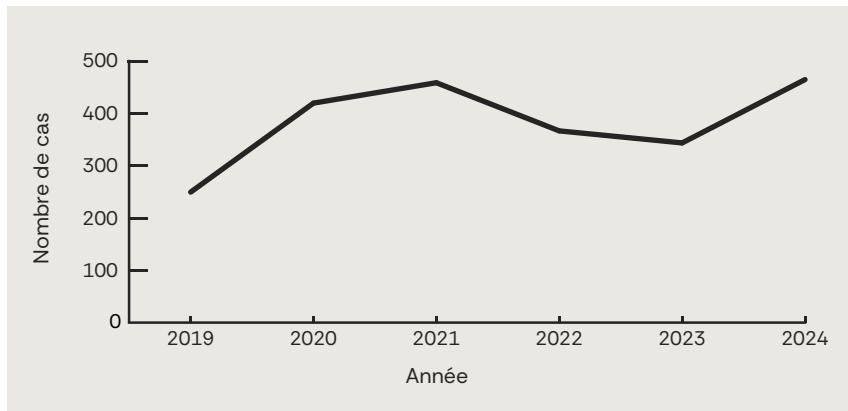
Remarque : les tableaux détaillés pour toutes les graphiques sont disponibles en annexe.

---

<sup>3</sup> La ligne d'urgence ayant été mise en place en mai 2019, les données de 2019 ne couvrent que sept mois. Par conséquent, le présent rapport utilise 2020, première année civile complète de collecte de données par la ligne d'urgence, comme année de référence.



**Figure 2 : Cas de traite des personnes signalés à la ligne d'urgence par an<sup>4</sup>**



*Voir le tableau 1 en annexe*

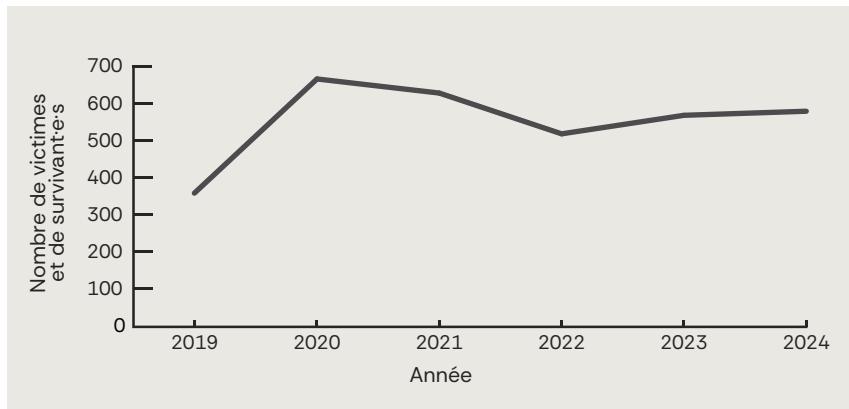
<sup>4</sup> La ligne d'urgence recueille deux grandes catégories d'informations : des détails sur la personne qui contacte la ligne d'urgence (par exemple, son identité et la raison pour laquelle elle appelle) et des détails sur la situation (y compris ce qui s'est passé et tout indicateur de traite). Le personnel utilise ces informations pour évaluer les cas potentiels, orienter les personnes vers les services appropriés et renforcer les efforts de soutien et de sensibilisation.

Le personnel de la ligne d'urgence a identifié un total de 2 311 cas de traite entre 2019 et 2024. Le nombre de cas sur les six années présente quelques variations mineures. La ligne d'urgence a enregistré 421 cas en 2020, première année complète de collecte de données. Le nombre de cas a fluctué entre 2021 et 2023, avant d'atteindre un pic de 466 cas en 2024.



**La plupart des Canadien·ne·s confondent la traite des personnes avec le passage clandestin ou l'enlèvement. En réalité, elle ressemble souvent à la violence conjugale.**

**Figure 3 : Nombre annuel de victimes et de survivant·e·s de la traite des personnes identifié·e·s par la ligne d'urgence<sup>5</sup>**



<sup>5</sup> Ce graphique présente le nombre de victimes et de survivant·e·s potentiel·le·s associé·e·s à un cas de traite chaque année entre 2019 et 2024. Ce nombre comprend les situations où la personne concernée se déclare elle-même, ainsi que celles signalées par quelqu'un ayant une connaissance directe de la situation.

*Voir le tableau 1 en annexe*

Parallèlement aux cas traités, la ligne d'urgence a identifié 3 317 victimes et survivant·e·s de la traite des personnes entre 2019 et 2024. Il est notable qu'après 2019, le nombre de victimes et de survivant·e·s identifié·e·s a fluctué chaque année entre le bas de la fourchette des 500 et le milieu de la fourchette des 600. Le nombre soutenu d'appels reçus de la part des victimes et des survivant·e·s au cours de cette période de cinq ans démontre le besoin urgent de renforcer les soutiens centrés sur les survivant·e·s à l'échelle nationale.



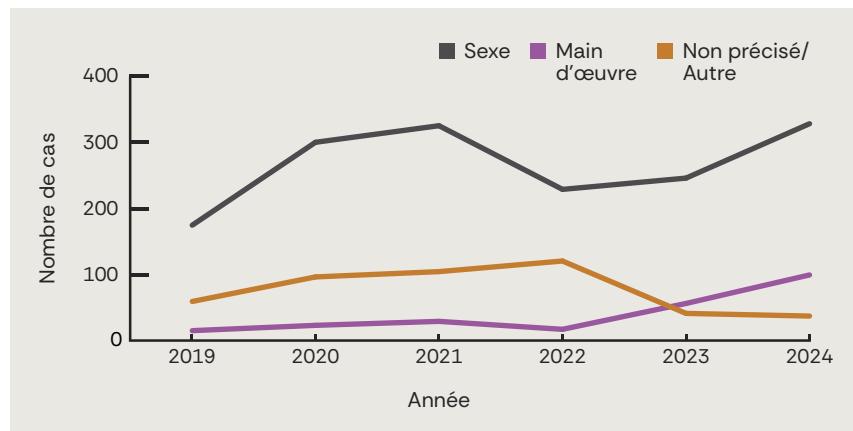


Chaque appel à l'aide  
constitue un rappel urgent  
que le Canada a besoin de  
mesures de prévention et  
de soutien plus efficaces.



## 2. La ligne d'urgence enregistre une augmentation du nombre de cas d'exploitation par le travail<sup>6</sup>

Figure 4 : Cas de traite des personnes, par forme, identifiés par la ligne d'urgence par année<sup>7,8</sup>



Voir le tableau 2 en annexe

La traite à des fins sexuelles reste la forme la plus courante de traite des personnes, représentant 69 % des cas recensés; cependant, le nombre de cas signalés de traite à des fins de main-d'œuvre a considérablement augmenté. En moyenne, 24 cas de traite à des fins de main-d'œuvre ont été signalés chaque année entre 2020 et 2022. Ce nombre est passé à 57 cas en 2023, soit une augmentation de 137,5 % par rapport à la moyenne de 2020–2022. En 2024, les cas signalés à la ligne d'urgence ont atteint 100, soit une augmentation de 317 % par rapport à la moyenne sur trois ans.

Une tendance semblable s'est dégagée dans les autres formes d'exploitation par le travail recensées par la ligne d'urgence. Au cours de l'année de référence 2020, 24 cas de pratiques de travail abusives ont été recensés.<sup>9</sup> Ce nombre est passé à 28 en 2021 (+17 %), 39 en 2022 (+63 %), 96 en 2023 (+300 %) et 64 en 2024 (+167 %).

Bien que la ligne d'urgence ait identifié un nombre nettement plus élevé de cas de traite à des fins sexuelles, la traite à des fins de main-d'œuvre impliquait davantage de victimes et de survivant·e·s par cas. En 2023 et 2024, on comptait 2,61 victimes et survivant·e·s par cas de traite à des fins de main-d'œuvre, contre 1,14 par cas de traite à des fins sexuelles. Cette différence s'explique en partie par le fait que la traite à des fins de main-d'œuvre survient

<sup>6</sup> Aux fins du présent rapport, le terme « exploitation par le travail » est utilisé dans son sens large, englobant à la fois la traite à des fins de main-d'œuvre et les pratiques de travail abusives.

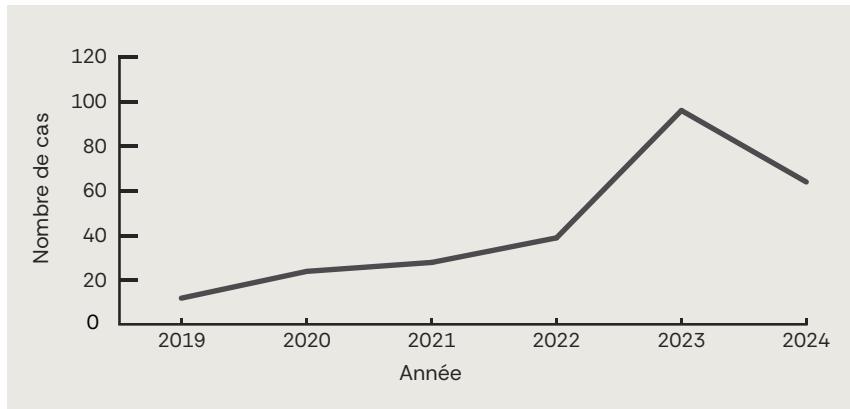
<sup>7</sup> La forme de traite fait référence à l'objectif de l'exploitation. Lorsqu'elle n'est pas clairement indiquée, le personnel la détermine en fonction des détails du cas, des indicateurs ou du type de renvoi concerné.

<sup>8</sup> La catégorie « Non spécifié/Autre » comprend les formes de traite peu fréquentes et les cas qui manquent de détails permettant d'identifier la forme de traite.

<sup>9</sup> Les pratiques de travail abusives impliquent le mauvais traitement des travailleur·euses — telles que des conditions dangereuses, des salaires injustes ou impayés, des heures de travail excessives ou du harcèlement sur le lieu de travail — qui enfreignent les normes en matière d'emploi et nuisent au bien-être des travailleur·euses. Cependant, ces situations ne répondent pas aux critères de la traite à des fins de main-d'œuvre, car elles ne visent pas spécifiquement l'exploitation (c'est-à-dire les contraindre à fournir du travail ou des services), qui est au cœur des affaires de traite.

souvent dans des milieux de travail où des groupes plus importants d'employé·e·s sont vulnérables à l'exploitation.

**Figure 5 : Cas de pratiques de travail abusives signalés par la ligne d'urgence par année**



*Voir le tableau 3 en annexe*

Plusieurs facteurs pourraient expliquer l'augmentation récente des cas de traite à des fins de main-d'œuvre et de pratiques de travail abusives identifiés par la ligne d'assistance, notamment :

#### **Efforts d'éducation et de sensibilisation**

Les activités d'éducation et de sensibilisation menées à travers le Canada mettent en lumière la prévalence de la traite à des fins de main-d'œuvre. En 2023, le Centre a lancé une campagne visant à sensibiliser le grand public et les communautés de migrant·e·s à ce problème. Cette campagne en deux phases a entraîné une augmentation du nombre d'appels à la ligne d'urgence, ainsi qu'une meilleure identification des cas de traite à des fins de main-d'œuvre. Des initiatives similaires ont été menées par le Conseil canadien pour les réfugiés (2019), le Migrant Workers Centre (s.d.), le FCJ Refugee Centre (Alliance des jeunes contre la traite des personnes), Sécurité publique Canada (2022) et le gouvernement de l'Ontario (Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences).

#### **Couverture médiatique**

Au cours des deux dernières années, plusieurs incidents de traite à des fins de main-d'œuvre ont été relayés dans les médias. En 2023, la police régionale de York a démantelé un



réseau de traite de main-d'œuvre impliquant 64 ressortis-sants mexicains (Keith, 2023). L'opération, nommée « Projet Norte », a fait les manchettes nationales et attiré l'attention sur les conditions difficiles auxquelles sont confronté·e·s ces victimes et les survivant·e·s. Toujours en 2023, un rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage a qualifié les programmes canadiens de travailleurs étrangers temporaires de « terrain propice aux formes contemporaines d'esclavage » (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 2023). Ce rapport a mis en lumière les défis difficiles rencontrés par les travailleur·euse·s migrant·e·s au Canada, ainsi que les lacunes du système d'immigration canadien.

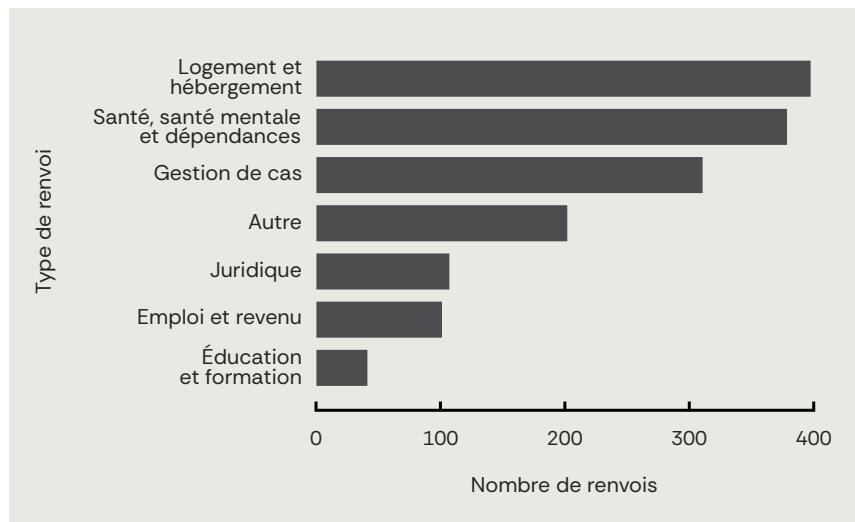


**De nombreuses personnes migrantes temporaires et à faible revenu sont exposées à un risque accru, car leur capacité à travailler au Canada dépend d'un seul employeur.**



### 3. Une large gamme de soutiens est nécessaire pour aider les victimes et survivant·e·s

**Figure 6 : Services d'orientation fournis aux victimes et survivant·e·s par la ligne d'urgence, 2019-2024<sup>10 11</sup>**



Voir le tableau 4 en annexe

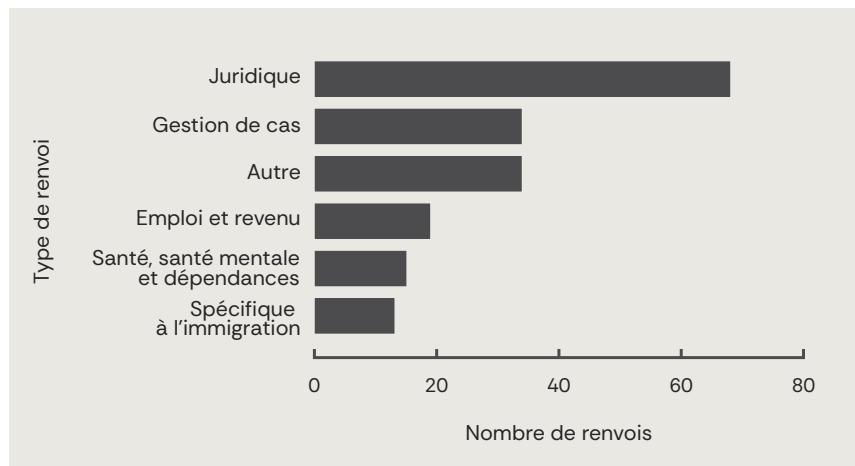
Bien que les victimes et les survivant·e·s de la traite à des fins sexuelles et de la traite à des fins de main-d'œuvre aient souvent les mêmes besoins en matière de services, les résultats ont révélé certaines différences quant au type de soutien requis. Les renvois les plus fréquents vers des services d'aide aux victimes et aux survivant·e·s de la traite à des fins sexuelles concernaient le logement et l'hébergement (397 renvois, 26 %), les services de soins de santé, de santé mentale et de traitement des dépendances (378 renvois, 25 %), et la gestion de cas (310 renvois, 20 %).

<sup>10</sup> Les données relatives aux renvois ne s'excluent pas mutuellement; les cas peuvent inclure un, plusieurs ou aucun renvoi.

<sup>11</sup> La catégorie « Autres » regroupe les orientations vers un large éventail de services d'aide, notamment les interventions d'urgence, le transport, le travail de rue, les besoins fondamentaux, les programmes d'accueil et la sensibilisation communautaire. Ces renvois comprennent également les mises en relation avec des lignes d'assistance externes, des programmes holistiques et des possibilités de formation spécialisée ou de mentorat. Pour les cas de traite à des fins sexuelles ayant donné lieu à des renvois, les services spécifiques à l'immigration ont été regroupés dans cette même catégorie « Autres » en raison de leur faible nombre.



**Figure 7 : Services fournis aux victimes et survivant·e·s de la traite de main-d'œuvre par la ligne d'urgence, 2019-2024<sup>12</sup>**



*Voir le tableau 5 en annexe*

Tout au long de la période 2019-2024, les victimes et les survivant·e·s de la traite à des fins de main-d'œuvre ont été le plus souvent orienté·e·s vers des services juridiques (68 cas, 37 %) et la gestion de cas (34 cas, 19 %). Ce phénomène n'est pas surprenant : les personnes migrantes et les étudiant·e·s internationaux·ales victimes de la traite doivent faire face à la complexité des procédures d'immigration au Canada, ce qui nécessite un soutien juridique et une gestion de cas. Le recours accru aux services juridiques se reflètent également dans les données recueillies sur les cas de pratiques de travail abusives.

Les preuves démontrant que les survivant·e·s de la traite à des fins sexuelles et de la traite à des fins de main-d'œuvre ont des besoins communs et distincts en matière de services concordent avec d'autres recherches récentes :

- Un rapport réalisé en 2020 à la demande de Covenant House Toronto a révélé que les survivant·e·s de la traite à des fins sexuelles ont besoin d'un large éventail de services, dont beaucoup recoupent les besoins des victimes et des survivant·e·s de la traite à des fins de main-d'œuvre (Noble et al., 2020, p. 60). Cependant, le rapport a également révélé que les personnes touchées par la traite sexuelle accordent une importance particulière aux services garantissant leur protection, un revenu, le transport, la

<sup>12</sup> La catégorie « Autres » regroupe les renvois vers un large éventail de services de soutien, notamment l'aide en situation de crise, le transport, la sensibilisation, les besoins fondamentaux, les programmes d'accueil et la sensibilisation communautaire. Ces renvois comprennent également les mises en relation avec des lignes d'assistance externes, des programmes holistiques et des possibilités de formation spécialisée ou de mentorat. Pour les cas de traite à des fins de main-d'œuvre faisant l'objet d'un renvoi, les services d'hébergement/ logement et d'éducation et de formation ont été regroupés dans cette même catégorie « Autres » en raison du faible nombre de cas.



- communication, le logement, des vêtements et l'accès à une alimentation suffisante.
- Le Centre international pour la réforme du droit pénal (ICCLR) a constaté que les travailleurs·euses exploité·e·s accordaient la priorité aux services juridiques ainsi qu'au transport, à l'hébergement, au logement et à l'aide financière (Dandurand et al., 2023, pp. 36–39).

La précarité du statut d'immigrant de nombreuses victimes et survivant·e·s de la traite ajoute une couche supplémentaire de complexité lorsqu'il s'agit d'accéder à des services de soutien. L'étude de l'ICCLR (2023, pp. 36–39), ainsi que les recherches menées par le FCJ Refugee Centre et le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes (2023, p. 32), mettent en évidence les obstacles spécifiques auxquels sont confronté·e·s les survivant·e·s de la traite à des fins de main-d'œuvre. Ces obstacles comprennent la crainte d'être puni·e·s ou expulsé·e·s, les limites linguistiques et d'alphabétisation, le manque de soutien social et l'absence de services.

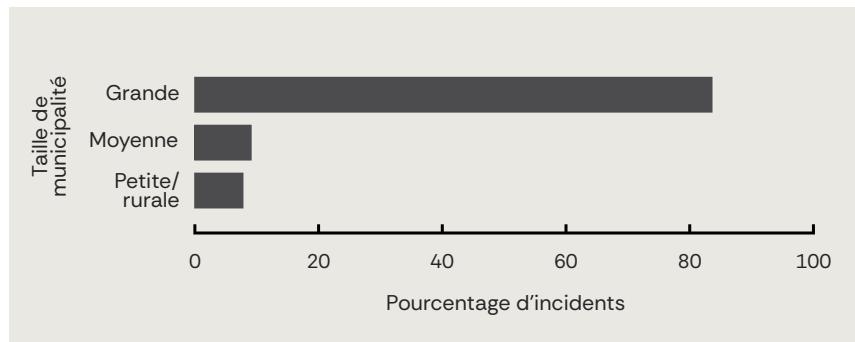
Ensemble, ces conclusions démontrent la nécessité d'une réponse globale et multisectorielle, capable de s'adapter aux traumatismes individuels et aux parcours de rétablissement. Elles fournissent également des preuves supplémentaires que les victimes et les survivant·e·s de la traite à des fins de main-d'œuvre ont besoin d'un accès élargi aux programmes fédéraux et provinciaux, tels que les services d'établissement, qui leur sont actuellement refusés (Covenant House Vancouver et al., 2023).

**Chaque renvoi est une bouée de sauvetage. Depuis 2019, la ligne d'urgence a permis à des milliers de personnes d'accéder à la sécurité, aux soins et à l'espoir.**



#### 4. La traite des personnes est un enjeu pancanadien qui touche toutes les provinces et territoires, ainsi que les milieux ruraux et urbains

Figure 8 : Incidents liés à la traite des personnes signalés à la ligne d'urgence, par taille de municipalité, 2019–2024<sup>13 14</sup>



Voir le tableau 6 en annexe

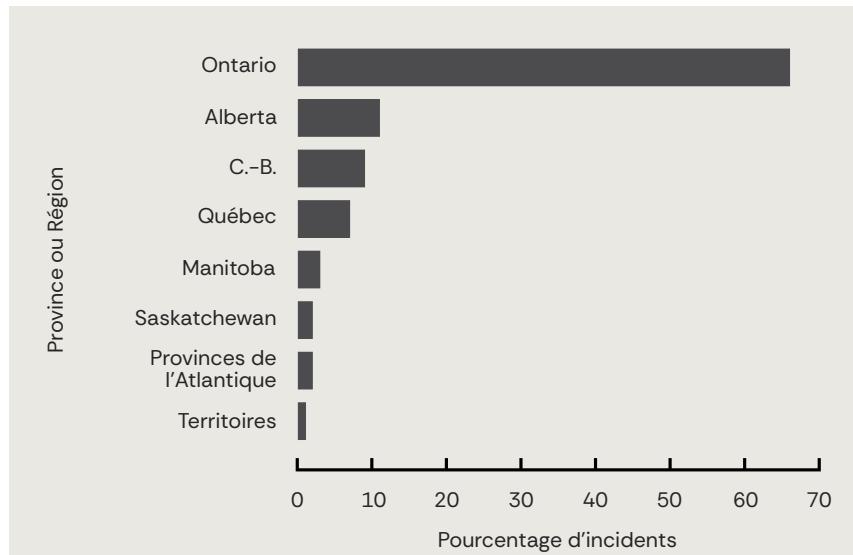
La traite des personnes ne se limite pas à une seule région, province, territoire ou communauté. Parmi les cas de traite dont le lieu a été divulgué, 83,57 % des incidents signalés se sont produits dans de grands centres urbains comptant plus de 100 000 habitants. Il est intéressant de noter que 16,43 % se sont produits dans des centres urbains de plus petite taille (moins de 100 000 habitants), ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 13 % signalés dans la dernière publication de données du Centre (Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, 2023).

<sup>13</sup> Chaque incident représente un cas distinct de traite des personnes identifié par la ligne d'urgence. Les incidents sont présentés ici en fonction de la taille de la municipalité où ils se sont produits.

<sup>14</sup> Les données géographiques relatives aux incidents de traite sont classées selon le système de classification des centres de population de Statistique Canada, qui catégorise les localités comme rurales (population inférieure à 999 habitants), petites (population comprise entre 1 000 et 29 999 habitants), moyennes (population comprise entre 30 000 et 99 999 habitants) ou grandes (population supérieure à 100 000 habitants). Dans le présent rapport, les centres ruraux et les petites localités sont regroupés.



**Figure 9 : Cas de traite des personnes signalés à la ligne d'urgence, par province, 2019–2024<sup>15 16 17</sup>**



Voir le tableau 7 en annexe

Les données recueillies par la ligne d'urgence indiquent que les incidents de traite ont été le plus souvent signalés dans les provinces les plus peuplées. L'Ontario arrive en tête, avec 66 % des incidents de traite signalés à la ligne d'urgence. Viennent ensuite l'Alberta (11 %), la Colombie-Britannique (9 %) et le Québec (7 %). En revanche, le Manitoba, la Saskatchewan, les provinces de l'Atlantique et les territoires ont enregistré les taux les plus bas.

Il est important de souligner que le nombre total d'incidents liés à la traite des personnes par province ne donne qu'une vision partielle de sa prévalence. Selon Statistique Canada (2024), la Nouvelle-Écosse affiche le taux de traite des personnes par habitant le plus élevé au pays, bien qu'elle se classe derrière les autres provinces en termes de nombre total de cas signalés à la police. En 2023, la Nouvelle-Écosse a signalé 6,3 affaires pour 100 000 habitants, ce qui est bien supérieur à l'Ontario (2,1), qui occupe la deuxième place, et à la moyenne nationale (1,4).

Ces résultats fournissent une information cruciale : malgré des nombres totaux relativement faibles, les petites juridictions sont souvent touchées de manière disproportionnée par la traite des personnes. Cette réalité souligne l'urgence d'un soutien accru de

<sup>15</sup> Les données ne comprennent que les cas où le lieu d'exploitation se trouve au Canada et où la province est connue.

<sup>16</sup> Les provinces de l'Atlantique comprennent le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

<sup>17</sup> Les territoires comprennent les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon.



la part du gouvernement fédéral, ainsi que des gouvernements provinciaux et municipaux, afin de répondre aux besoins particuliers de ces juridictions.



**Les petites juridictions  
sont souvent touchées de  
manière disproportionnée  
par la traite des personnes.**



# Résumé des conclusions et appel à l'action

Entre 2019 et 2024, le nombre d'appels à la ligne d'urgence a augmenté, tandis que les cas identifiés et les victimes et survivant·e·s reconnu·e·s sont restés stables, avec quelques variations annuelles.

La traite à des fins sexuelles représentait la majorité des cas identifiés; cependant, en 2023 et 2024, on a constaté une hausse marquée des cas identifiés de traite de main-d'œuvre et de pratiques de travail abusives. Bien qu'il y ait un certain chevauchement dans les besoins en matière de services, les victimes et les survivant·e·s de la traite sexuelle et de la traite de main-d'œuvre ont souvent besoin d'accéder à des soutiens distincts. Il est important de noter que le soutien et le rétablissement des victimes et des survivant·e·s dépend de services sociaux et juridiques dotés de ressources suffisantes.

Le rapport a également révélé que la traite des personnes demeure plus répandue dans les centres urbains, notamment en Ontario, mais qu'il est probable qu'un important sous-signalement persiste dans les régions moins peuplées et au sein de certaines collectivités. Le fait que près d'un cas de traite sur six (16 %) se soit produit dans des petites villes, des zones rurales et des centres de taille moyenne souligne l'importance d'inclure les régions à faible densité de population dans les stratégies de prévention et d'intervention.

Si ce rapport tire une conclusion principale, c'est que les données recueillis par la ligne d'urgence corroborent ce que le secteur canadien des

services sociaux affirme depuis des décennies : les services sociaux sont essentiels pour soutenir les victimes et les survivant·e·s, doivent être adaptés à leurs besoins spécifiques et doivent être disponibles à l'échelle nationale.

Ce rapport sert à la fois de ressource éducative et d'appel à l'action aux gouvernements canadiens. Il démontre que toutes les provinces et tous les territoires doivent élaborer ou renforcer leurs stratégies de lutte contre la traite des personnes. Ces stratégies devraient :

- donner la priorité aux initiatives de prévention afin d'éviter que la traite des personnes ne se produise;
- consacrer des ressources supplémentaires au soutien des agences et organisations de services sociaux qui jouent un rôle essentiel dans l'aide aux victimes et aux survivant·e·s; et
- améliorer la sensibilisation et l'éducation afin de briser les mythes et les idées fausses qui empêchent le public de voir la réalité de ce problème.

Ce n'est qu'en adoptant des stratégies coordonnées à l'échelle nationale que nous parviendrons à mettre fin à la traite des personnes au Canada.

# Références

- Alliance des jeunes contre la traite des personnes. (2024). *Campagne Stay Awake*. FCJ Refugee Centre. <https://www.fcjrefugeecentre.org/la-traite-de-personnes/>
- Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. (2023). *Tendances de la traite des personnes au Canada (2019-2022)*. [https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2023/07/La-traite-des-personnes\\_les-tendances-au-Canada-2019-202-FR-FINAL.pdf](https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2023/07/La-traite-des-personnes_les-tendances-au-Canada-2019-202-FR-FINAL.pdf)
- Conseil canadien pour les réfugiés. (2019). *Parce que je suis un être humain – Campagne contre la traite des personnes*. <https://ccrweb.ca/fr/parce-que-je-suis-un-etre-humain>
- Covenant House Vancouver, Dignidad Migrante Society, FCJ Refugee Centre et le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. (2023). *Protect temporary foreign workers now: Written submission to the Government of Canada*. <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2024/09/Federal-Labour-Trafficking-Policy-Brief-2023-1.pdf>
- Dandurand, Y., Plecas, D., Winterdyk, J., & Chin, V. (2023). *Assistance and support services for survivors of human trafficking: A qualitative study*. Centre international pour la réforme du droit pénal. <https://icclr.org/wp-content/uploads/2023/04/Assistance-and-Support-Services-for-Survivors-of-Human-Trafficking.pdf>
- FCJ Refugee Centre et le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes. (2023). *Ça se passe ici: L'exploitation des travailleuses et travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID*. <https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/wp-content/uploads/2023/02/CCTEHT---Labour-Trafficking-Report-FRE-1.pdf>
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2023, 6 septembre). *Canada : Ancrer la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage dans les droits humains, exhorte un expert de l'ONU*. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/09/canada-anchor-fight-against-contemporary-forms-slavery-human-rights-un>
- Keith, E. (2023). *Mexican workers rescued from 'deplorable conditions' in York Region*. BradfordToday.ca. <https://www.bradfordtoday.ca/police-beat/mexican-workers-rescued-from-deplorable-conditions-in-yorkregion-6647162>
- Migrant Workers Centre. (s.d.). *Labour exploitation & trafficking in BC*. <https://mwcbc.ca/labour-exploitation-trafficking-in-bc/>
- Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. (2023, 16 février). *Trafic de main-d'œuvre*. Gouvernement de l'Ontario. <https://www.ontario.ca/page/trafic-de-main-doeuvre>
- Noble, A., Coplan, I., Neal, J., Suleiman, A., & McIntyre, S. (2020). *Getting out: A national framework for exiting human trafficking for sexual exploitation in Canada*. Covenant House Toronto et The Hindsight Group. [https://covenanthouseontario.ca/wp-content/uploads/2020/01/Covenant\\_House\\_Research\\_Report\\_FINAL.pdf](https://covenanthouseontario.ca/wp-content/uploads/2020/01/Covenant_House_Research_Report_FINAL.pdf)
- Sécurité publique Canada. (2022). *Le travail forcé*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/traite-des-personnes/traite-fins-travail-force.html>
- Statistique Canada. (2024, 1er novembre). *La traite de personnes au Canada, 2023*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/241101/dq241101a-fra.htm>



# Annexe

Tableau 1 : Nombre d'appels à la ligne d'urgence (appels téléphoniques, clavardages, courriels, formulaires en ligne), de cas et de victimes/survivant·e·s identifié·e·s, par année

Année	Appels	Cas	Victimes/survivants
2019	1 459	251	358
2020	2 637	421	666
2021	3 679	460	628
2022	4 931	368	518
2023	4 984	345	568
2024	5 171	466	579
<b>Total</b>	<b>22 861</b>	<b>2 311</b>	<b>3 317</b>

**Remarque :** Pour tous les tableaux en l'annexe, les données de 2019 ne couvrent que 7 mois, car la ligne d'urgence a été mise en place en mai 2019.

Tableau 2 : Nombre de cas de traite des personnes, par type, identifiés par la ligne d'urgence chaque année

Formes de traite	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sexe	175	300	325	229	246	328
Main d'œuvre	16	24	30	18	57	100
Non précisé/Autre	60	97	105	121	42	38
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>421</b>	<b>460</b>	<b>368</b>	<b>345</b>	<b>466</b>

Tableau 3 : Nombre de cas de pratiques de travail abusives signalés par la ligne d'urgence chaque année

Année	Cas
2019	12
2020	24
2021	28
2022	39
2023	96
2024	64
<b>Total</b>	<b>263</b>

Tableau 4 : Services proposés aux victimes et survivant·e·s de la traite à des fins sexuelles par la ligne d'urgence, 2019–2024

Type de renvoi	N° de renvois	% de renvois
Logement et hébergement	397	26 %
Santé, santé mentale et dépendances	378	25 %
Gestion de cas	310	20 %
Autre	201	13 %
Juridique	106	7 %
Emploi et revenu	100	7 %
Éducation et formation	40	3 %
<b>Total</b>	<b>1 532</b>	<b>100 %</b>

Remarque : les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison des arrondis.

Tableau 5 : Services d'orientation fournis aux victimes et aux survivant·e·s de la traite à des fins de main-d'œuvre par la ligne d'urgence 2019–2024

Type de renvoi	N° de renvois	% de renvois
Juridique	68	37 %
Gestion de cas	34	19 %
Autre	34	19 %
Emploi et revenu	19	10 %
Santé, santé mentale et dépendances	15	8 %
Spécifique à l'immigration	13	7 %
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>100 %</b>

Tableau 6 : Incidents liés à la traite des personnes signalés à la ligne d'urgence, par taille de municipalité, 2019–2024

Taille de municipalité	% d'incidents
Grande	83,57 %
Moyenne	8,88 %
Petite/Rurale	7,55 %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>

Tableau 7 : Incidents de traite des personnes signalés à la ligne d'urgence, par province, 2019–2024

Province/Région	% d'incidents
Ontario	66 %
Alberta	11 %
C.-B.	9 %
Québec	7 %
Manitoba	3 %
Saskatchewan	2 %
Prov. de l'Atlantique	2 %
Territoires	<1 %

Remarque : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.

La proportion plus élevée d'incidents de traite identifiés en Ontario peut refléter la population plus importante de la province par rapport aux autres provinces, ainsi que les investissements globaux plus élevés du gouvernement provincial (p. ex. initiatives de sensibilisation, unités policières spécialisées, programmes de soutien aux survivant·e·s, etc.), qui peuvent renforcer la capacité de l'Ontario à détecter la traite.





Le centre canadien  
pour mettre fin à la  
traite des personnes



475-52 rue Church,  
Toronto, Ontario M5C 2B5

1-833-993-7867  
[info@ccteht.ca](mailto:info@ccteht.ca)

[ccteht.ca](http://ccteht.ca)